



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 13 mai 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-010. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca)

#### **Demande 2024-010 : 120, rue Laurier**

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage attaché dans la marge latérale droite à 1.8m au lieu de 2m (règlement 722-2023, article 3.1.2, grille H1-2) et ayant une saille par rapport à la façade principale de 5.4m au lieu de 3m (règlement 722-2023, 3.4.2), considérant que le carré d'origine date de 1962.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 25 avril 2024.

---

M. Mathieu-Charles LeBlanc, ing.  
Directeur général et greffier-trésorier